

Commission des « Championnats MOSELLE Seniors »  
 Procès-verbal de la réunion du mardi 11 juillet 2023  
 tenue au siège administratif du DMF

Présidence : Benoît DEHLINGER, délégué du Comité de Direction  
 Secrétaire de séance : Henri VIGNERON, délégué du Comité de Direction  
 Présents : Patrice KIHLE, Vincent MERULLA, Michel WIRIG  
 Excusés : Edmond MICHALSKI, Dominique PAUL, Anthony SARTORI

**Tableau définitif de la liste des montées et des descentes des différents championnats MOSELLE Seniors**

Pour établir la liste des montées et des descentes des différents championnats à l'issue de la saison 2022-2023, la commission prend en compte :

- Les classements de chaque niveau établi par le Service Compétitions
- Les articles du règlement Championnats MOSELLE Seniors réglant les montées (article 10) et les descentes (article 11)
- L'organigramme avec dix descentes de R3 en D1 publié avant le démarrage des compétitions 2022-2023
- Les rétrogradations des dix équipes mosellanes de R3 en D1 : HETTANGE 2 / KOENIGSMACKER-KEDANGE / AMNEVILLE CSO 2 / METZ ES / EN ST AVOLD 2 / PTE ROSSELLE ES / NEUNKIRCH AS / BLIESBRUCK AS / SOUCHT-GOETZENBRUCK-MEISENTHAL / MARLY.
- La décision du Comité de Direction du DMF en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 de la non-application du Statut Mosellan des Jeunes pour la saison 2022-2023.
- Les observations des clubs, lorsque la réglementation le permettait, reçues au Service Compétitions jusqu'à la date butoir du 6 juillet 2023.

**Tableau définitif des accédants et des descendants**

	MONTÉES	DESCENTES
<b>Seniors D1 Uniassurance</b>		
Groupe A	AUDUN TALANGE	CATTENOM CLOUANGE 2 VEYMERANGE 2
Groupe B	WOIPPY ES	BAN ST MARTIN METZ ACLI THONVILLE LUSITANOS 3
Groupe C	FAREBERSVILLER METZING	COURCELLES NIED HELLIMER SARREGUEMINES FC 3
Groupe D	MONTBRONN	HOLVING SCHNECKENBUSCH SOUCHT-GOETZ- MEIS 2

<b>Seniors D2</b>		
Groupe A	TERVILLE	OTTANGE KONACKER
Groupe B	US YUTZ 2	BOUSSE HAYANGE 2 VEYMERANGE 3
Groupe C	PLANTIERES 2	PIERREVILLERS MONDELANGE
Groupe D	FLEURY FC	BECHY METZ ESAP 2 WOIPPY ES 2
Groupe E	BOUZONVILLE	TETING SUR NIED FAULQUEMONT ES DIEBLING
Groupe F	ALSTING SPICHEREN	KERBACH PTE ROSSELLE ES 2
Groupe G	KALHAUSEN	BETTBORN HELLERING 2 GROS REDERCHING
Groupe H	LORQUIN	ST LOUIS LUTZEBOURG TROIS FONTAINES BROUVILLER
<b>Seniors D3</b>		
Groupe A	ENNERY	OTTANGE 2
Groupe B	ALGRANGE 2	NILVANGE 2
Groupe C	HETTANGE FC 3	CATTENOM 2
Groupe D	YUTZ US 3	BOUSSE 2 MONDELANGE 2
Groupe E	METZ CO	METZ ESAP 3
Groupe F	GRAVELOTTE-VERNEVILLE	ARS LAQUENEXY 2
Groupe G	LA MAXE 2	PIERREVILLERS 2
Groupe H	STE BARBE	CUVRY-AUGNY 3
Groupe I	REMERING HARGARTEN	BOUZONVILLE 2
Groupe J	FREYMING FC 2	MACHEREN 3
Groupe K	HUNDLING	VERGAVILLE KAPPELKINGER
Groupe L	FORBACH BRUCH	STIRING VERRERIE KERBACH 2

Groupe M	WITTRING	ZETTING
Groupe N	BLIESBRUCK 2	
Groupe O	LANGATTE	
Groupe P	SARREBOURG FC 3	ST LOUIS LUTZELBOURG 2 DANNELBOURG BROUVILLER 2

<b>Seniors D4</b>		
Groupe A	KIRCHNAUMEN VOLMERANGE MINES 2 GARCHE REMEILING 2	
Groupe B	YUTZ US 4 ENNERY 2	
Groupe C	METZ JEUNESSE ANGEVILLERS	
Groupe D	MOULINS 2 FROIDCUL 2 MALANCOURT MONTROY FLANVILLE	
Groupe E	L'HOPITAL FLETRANGE 2 FILSTROFF 2	
Groupe F	OETING BEHREN 3 FORBACH BRUCH 2 HAMBACH 2	
Groupe G	FREYBOUSE GROSTENQUIN 2 PT REDERCHING-SIERSTHAL	
Groupe H	GOSSELMING 2 MITTELBRONN 2 MARSAL	

Observations :

. Ce tableau est communiqué sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées à la suite de décisions à intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

. Renonciation à l'accession

Les clubs ont la possibilité de renoncer à l'accession de leur(s) équipe(s) dans les conditions prévues à l'article 10.6 du Règlement Championnats MOSELLE Seniors. C'est-à-dire dans un délai 7 (sept) jours à compter du lendemain de la publication du présent PV.

*NB. Les clubs qui ont déjà fait parvenir une telle demande pour l'une de leurs équipes sont priés de ne pas la renouveler.*

. Demande de rétrogradation

Les clubs peuvent demander la rétrogradation de leur(s) équipe(s) dans les conditions prévues à l'article 11.5 du Règlement Championnats MOSELLE Seniors. C'est-à-dire dans un délai de 7 (sept) jours à compter du lendemain de la publication du présent PV.

*NB. Les clubs qui ont déjà fait parvenir une telle demande pour l'une de leurs équipes sont priés de ne pas la renouveler.*

. Possibilités de recours

Les décisions de la Commission Championnats MOSELLE Seniors relatives aux rétrogradations sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du

lendemain de leur publication :

- à l'adresse électronique : [appel@lgef.fff.fr](mailto:appel@lgef.fff.fr), ou
- par envoi en recommandé à LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex  
selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Prochaine réunion : 4 août 2023 à 15 heures 30. Les groupes des Championnats MOSELLE Seniors seront alors constitués pour la saison 2023-2024.

Rédaction du PV : Henri VIGNERON